Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Hôpital Riviera-Chablais : la commission interparlementaire recommande l'adoption du projet de convention intercantonale

Chargée d'examiner le projet de convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud et Valais, la commission interparlementaire constituée à cet effet recommande à une large majorité son adoption par les Grands Conseils vaudois et valaisan. Au terme de ses travaux, elle a acquis la conviction que la construction d'un hôpital de soins aigus, neuf et sur site unique, présente un gain d'efficience et une plus-value qualitative indiscutables.

Composée de sept députés du Grand Conseil vaudois et de sept députés du Grand Conseil valaisan, la Commission interparlementaire de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud et Valais reconnaît la nécessité de doter la région d'un hôpital unique. L'efficience du projet (diminution des coûts d'investissements et des coûts d'exploitation, baisse du coût global de la réorganisation hospitalière) et sa plus-value qualitative (amélioration de la prise en charge des patients, équipements de pointe) ont été démontrées par de nombreux rapports d'experts publiés entre 2001 et 2008. Dans la perspective de l'entrée en vigueur en 2012 de la révision de la LAMal, qui introduira notamment la libre circulation des patients, les établissements hospitaliers devront être compétitifs et par conséquent assurer un niveau élevé de qualité des prestations. Selon la commission, le projet d'hôpital unique s'inscrit parfaitement dans ce contexte.

Le statut de droit public adopté pour le futur hôpital et sa marge d'autonomie ont fait l'objet de discussions nourries, mais la commission s'est dans une très large majorité ralliée aux propositions des deux Conseils d'Etat. Elle estime que l'option retenue est la plus appropriée s'agissant notamment de la souplesse organisationnelle et du contrôle à la fois garanti et limité des cantons. En revanche, les commissaires demandent davantage d'ancrage régional dans la composition du futur Conseil d'Etablissement ainsi qu'au sein de la commission de construction qui supervisera les

travaux.

Par ailleurs, l'accessibilité de l'établissement en transports publics a suscité d'importantes réserves. La commission est d'avis que des améliorations notables de la desserte doivent être proposées dans les plus brefs délais et que les collectivités locales ainsi que les milieux économiques doivent être associés aux réflexions sur cette problématique.

Sous réserve de l'adoption de la convention intercantonale et du crédit d'étude par les Grands Conseils vaudois et valaisan, il est prévu que le concours d'architecture pour le futur hôpital ait lieu en 2009, suivi, en 2010, des études détaillées du projet retenu, puis, en 2011, de l'examen par les deux Grands Conseils vaudois et valaisan des demandes de garanties pour l'emprunt finançant la construction.

Le montant du crédit d'étude, de l'ordre de 21,5 millions de francs, sera réparti en fonction du bassin de population concerné par l'hôpital à raison de 75% pour le canton de Vaud et 25% pour le canton du Valais.

La construction devrait débuter en automne 2011 et se terminer fin 2014 pour une exploitation dès 2015. Dès 2015, il sera également procédé à la réaffectation des sites actuellement existants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 2008

Mme Christine Chevalley (VD), prés. de la Cssion interparlementaire de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud et Valais, 079 216 97 01 - M. Aldo Resenterra (VS), vice-président de la Cssion, 076 336 33 88